



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 21 mai 2026
Procès-verbal n°330

Présent-e-s : Mme Corinne Maison (présidente)
Mme Deborah Brindley (vice-présidente)
M. Pascal Dethiollaz
Mme Nina Frossard
M. Sylvain Fuser
M. Stefano Giacometti
M. Bruno Lopes
Mme Auriane Marques Coelho
M. Stéphane Matteuzzi
M. Olivier Matthey-Jonais
Mme Ana Ménétrety
M. Robin Schnell
M. Kevin Solioz
M. Pierre Sutter

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire
M. Cyril Baudin, conseiller administratif
M. Frédéric Bieri, conseiller administratif

Excusée : Mme Laure Amberg (secrétaire)

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

Ordre du jour

1. Approbation du PV n° 329 de la séance du Conseil municipal du 23 avril 2026
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapport de la commission des Bâtiments du 27 avril 2026
5. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'études de Frs 1'000'000.- en vue de réaliser et d'accompagner les travaux de réhabilitation et de surélévation de l'ancienne école de Gennechy (52B avenue de Gennechy)
6. Rapport de la commission de la cohésion sociale, scolaire et jeunesse du 12 mai 2026
7. Rapport de la commission des Finances du 4 mai 2026
8. Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité
9. Election des membres (président-e ; vice-président-e ; secrétaire) du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027
10. Questions orales / écrites
11. Divers

Questions du public (hors procès-verbal)

La présidente ouvre la séance à 19h30, souhaitant la bienvenue à chacun.

1. Approbation du PV n° 329 de la séance du Conseil municipal du 23 avril 2026

Le procès-verbal n° 329 de la séance du Conseil municipal du 23 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente donne lecture d'un courrier émanant de l'association des locataires d'Avully, signé par M. Benjamin Bonvin :

« M. le maire, MM. les conseillers administratifs, Mme la présidente du Conseil municipal, Mmes et MM. les conseillers municipaux, nous vous contactons suite à notre assemblée générale du 24 mars 2026, car nous souhaitons vous faire part de l'inquiétude grandissante des habitants de Gennecy concernant la sécurité des enfants. En effet, les parents témoignent que leurs enfants ne savent plus où ils doivent traverser. Or, même en roulant à 30 km/h, la visibilité est fortement réduite, si un enfant surgit entre deux voitures garées en bataille. Le risque d'accident est donc particulièrement élevé dans ces conditions. A ce titre, nous nous appuyons sur l'ordonnance sur la signalisation routière, article 22a. Celle-ci prévoit que l'on évite en principe les passages piétons en zone 30, mais elle souligne également qu'ils sont nécessaires dans certains cas spécifiques, notamment à proximité des écoles, dans les zones fréquentées par de nombreux enfants ou encore, lorsque la visibilité est mauvaise, ce qui est le cas ici, à Gennecy, avec le stationnement en bataille. Pourtant, depuis que l'avenue de Gennecy est passée à 30 km/h, les passages piétons ont été totalement supprimés. Cette situation provoque une vive incompréhension. C'est pourquoi des clarifications de votre part sont aujourd'hui indispensables. Je reste à votre entière disposition pour tout complément d'information. Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à la sécurité des jeunes habitants de notre commune. Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, M. le maire, MM. les conseillers administratifs, Mme la présidente du Conseil municipal, Mmes et MM. les conseillers municipaux, l'expression de mes salutations distinguées. »

Le Bureau propose au Conseil municipal de charger le Conseil administratif de réétudier le sujet des passages-piétons à Gennecy. Par 8 « oui », 4 « non » et 1 abstention, le Conseil municipal accepte cette proposition.

La Présidente donne également lecture d'un courrier de M. Stéphane Paquier :

« A l'intention du Conseil municipal : Mmes, MM. merci beaucoup pour votre accueil du jeudi 23 avril 2026. Vous voudrez bien avoir la gentillesse de me communiquer vos décisions officielles quant à l'inclusion des questions du public dans le procès-verbal du Conseil. Comme mentionné, c'est le cas au moins à Genève et à Genthod. Et je suppose que vos amis et collègues d'autres communes peuvent aussi partager leur expérience. Meilleures salutations. »

Le Bureau propose au Conseil municipal de maintenir le statu quo en accord avec le règlement du Conseil municipal et la loi sur l'administration des communes.

Il est, par ailleurs, proposé de supprimer la mention « Questions du public » sur la convocation pour éviter la confusion. En effet, ce n'est pas un point qui figure à l'ordre du jour. La possibilité reste et sera mise en avant sur internet. Les habitants seront toujours les bienvenus pour poser leurs questions à l'issue des séances, mais ce, hors cadre institutionnel.

M. Matthey-Jonais propose de maintenir la mention en la formulant différemment, soit « Questions du public hors PV ». Il s'agit, en effet, d'une invitation à participer aux séances du Conseil municipal et supprimer cette mention pourrait amener certains habitants à croire que les séances ne sont pas publiques. **M. Fuser** estime important de mieux communiquer à travers les vecteurs de la mairie, notamment quand il y a une séance du Conseil municipal. Tout comme **M. Matthey-Jonais**, il trouverait donc regrettable de supprimer la mention « Questions du public », ce qui pourrait empêcher certaines personnes d'assister aux séances du Conseil municipal. Avully est une petite commune et les habitants discutent volontiers avec les conseillers municipaux. Les conseillers administratifs sont régulièrement sollicités.

A l'unanimité des membres présents, les conseillers municipaux acceptent de garder la mention « Questions du public » sur l'ordre du jour, en y ajoutant « hors PV ».

3. Communications du Conseil administratif

M. Vincent Mottet a le plaisir d'informer le Conseil municipal que, lors de sa séance du 13 mai, le Conseil administratif a désigné son président pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027 en la personne de M. Cyril Baudin, qui prendra le titre de maire. Une verrée est prévue le 2 juin prochain pour marquer cet événement. Durant cette année, M. Frédéric Bieri assurera la vice-présidence du Conseil administratif. **M. Baudin** complète les propos de M. Mottet en précisant que chaque conseiller administratif gardera ses dicastères.

M. Baudin annonce que la fête des promotions aura lieu le vendredi en fin de journée. Le cortège partira exceptionnellement depuis la mairie, en direction des Tanquons et retournera vers l'école par le chemin des Bois-de-Banc, route d'Avully, le chemin desTrois-Noyers, pour arriver au chemin des Meurons depuis l'autre côté. Ce changement d'itinéraire est dû au chantier en cours actuellement, qui aurait posé des problèmes pour le passage du cortège en raison de restrictions de circulation. **Mme Frossard** demandant si la décision d'organiser les promotions le vendredi soir est désormais actée, **M. Baudin** précise que différentes variantes ont été proposées et que même si l'idée est de trouver une formule stable, la décision du vendredi soir n'est pas gravée dans le marbre et qu'elle n'a pour l'heure pas encore été testée.

M. Bieri indique :

- que le conseil administratif a transmis à l'entreprise en charge des travaux menés par le Canton et les SIG le souci relevé lors de la dernière séance du Conseil municipal quant à un manque d'indication claire sur la présence de ce chantier, notamment pour les véhicules en provenance de Chancy sur la route du Moulin-Roget. Malgré la conformité des indications, selon les prescriptions, l'entreprise a renforcé la signalisation. **M. Matteuzzi** a constaté un autre passage dangereux au niveau du chemin des écoliers : les piétons doivent marcher sur la route. **M. Fuser** relève que les employés qui font la circulation au niveau des travaux sont efficaces et gèrent correctement le trafic. **M. Baudin** apprécie le retour positif de **M. Fuser**.
- que, à propos de la question posée lors de la dernière séance du Conseil municipal au sujet des bornes de recharge électrique, il peut déjà rappeler qu'il est de toute manière prévu d'en installer de nouvelles parmi la quinzaine de places dont la commune disposera au pied de l'un des futurs immeubles du quartier du Vieux-Cèdre. D'autres emplacements sont envisageables, mais ils sont encore à l'état de réflexion. Quant à l'utilisation des bornes existantes, le Conseil administratif a obtenu les chiffres de la part des SIG : entre 2024 et 2025, il est constaté une augmentation de 29 % de l'énergie rechargée. Par ailleurs, la moyenne d'utilisation de ces bornes semble être significativement au-dessus de la moyenne cantonale. Ces informations sont à disposition auprès de l'administration.
- que le Conseil administratif a fait remonter les diverses remarques émises par le Conseil municipal par rapport aux tpg et, en particulier, le tpg flex.
- qu'il tient à remercier les membres du Conseil municipal, ainsi que ses collègues du Conseil administratif, pour leur présence la veille à l'inauguration du pont d'Eaumorte. Il remercie surtout l'ensemble du personnel communal qui a travaillé pour préparer et assurer la réussite de cet événement. **M. Fuser** appuie les propos de **M. Bieri** et remercie à son tour l'ensemble du personnel communal qui a été mobilisé pour cet événement, ce qui n'a pas été le cas du personnel de la commune de Cartigny.
- pour rappel, qu'une commission plénière aura lieu mardi 26 mai, à 18h30, au cours de laquelle le Groupement SIS fera une présentation.

4. Rapport de la commission des bâtiments du 27 avril 2026

M. Fuser, président de la commission des bâtiments, résume le rapport de la séance du 27 avril 2026 :

La séance de la commission a principalement porté sur les différentes propositions de surélévation et de rénovation du bâtiment au 52B, avenue de Gennecy. Un architecte du bureau Strata a fait une présentation du projet, en expliquant le but des travaux qui vise l'assainissement du bâtiment 52B (isolation thermique), mais également le gain de nouvelles surfaces utiles, entre autres pour la future salle du Conseil municipal et une autre dédiée aux commissions. La construction permettra également de créer de nouvelles salles pour les diverses associations de la commune (bibliothèque, Harmonie). Le bureau

Strata est attaché à intégrer le futur bâtiment dans la prolongation du bâti existant dans le quartier de Gennecy, en continuation de l'héritage architectural des frères Honegger. La durée des travaux est estimée à environ 15 mois et les coûts totaux, à environ Fr. 4'500'000.-. L'enveloppe pour les prestations de services est estimée à environ Fr. 995'000.-. Les commissaires devront réfléchir sur le concept de chauffage de cette nouvelle construction. La séance s'est terminée sur un échange de questions concernant l'utilisation et l'affectation des futurs locaux. La commission a recommandé au Conseil municipal de poursuivre dans ce projet nécessaire pour la commune. **M. Solioz** constate qu'une partie du bâtiment sera dédiée à la fanfare, ce qui laisse penser qu'elle libérera les locaux qu'elle occupe actuellement. **M. Fuser** confirme qu'en effet, elle le devrait. Il relève cependant que l'attribution des salles n'est pas arrêtée pour le moment et que seules des pistes de réflexion ont été évoquées concernant la disposition des murs intérieurs. **M. Schnell** demandant si l'enveloppe de Fr. 995'000.- prévue pour les prestataires de service est incluse dans le total des Fr. 4'500'000.-, **M. Fuser** précise qu'une confirmation du bureau Stata est attendue à ce sujet et que, dans cette expectativa, il est préférable d'être prudent. **M. Matthey-Jonais** souhaiterait connaître la date approximative de commencement des travaux. **M. Baudin** précise que cela dépendra du vote du crédit d'étude, de celui de réalisation ainsi que du rythme administratif pour l'obtention de l'autorisation de construire.

5. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'études de Frs 1'000'000.- en vue de réaliser et d'accompagner les travaux de réhabilitation et de surélévation de l'ancienne école de Gennecy (52B, avenue de Gennecy)

Vu l'étude de faisabilité réalisée en 2023 par le bureau d'architectes Informel qui avait proposé deux variantes de projets ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale d'architecture du 28 mars 2023, laquelle a recommandé d'opter pour la version minimale ;

vu le rapport de la commission des bâtiments du 5 septembre 2023 retenant les options proposées par le bureau Informel et validant les recommandations de la commission cantonale d'architecture ;

vu l'étude statique réalisée par le bureau d'ingénieurs iDTech en 2024, qui a notamment recommandé l'utilisation de matériaux légers (bois, métal ou verre) dans le cadre de cette surélévation ;

vu le rapport de la commission des bâtiments du 3 juin 2024, chargeant l'exécutif de procéder à un appel d'offres en vue de sélectionner un bureau d'architectes apte à mener à bien cette réalisation, processus au bout duquel le bureau d'architectes Strata a été retenu sur la base de l'offre jugée la plus avantageuse économiquement ;

vu la présentation faite par le bureau d'architectes Strata lors de la commission des bâtiments du 27 avril dernier et notamment les explications données quant aux phasage financier et administratif qui aboutiront, dans un second temps, à l'ouverture, par le délibératif, d'un crédit de réalisation ;

vu que ce crédit d'étude comprend les honoraires de l'ensemble des mandataires identifiés, tels que architectes et ingénieurs divers et qu'ils couvriront les prestations allant jusqu'à la livraison de l'ouvrage ;

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal décide :

- 1. De procéder à une étude en vue de réaliser et d'accompagner les travaux de réhabilitation et de surélévation de l'ancienne école de Gennecy, propriété de la commune d'Avully.*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 1'000'000.- destiné à cette étude.*
- 3. De comptabiliser cette dépense directement dans le compte des investissements puis de le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.*
- 4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit de réalisation, qui sera voté ultérieurement, afin de l'amortir conjointement à celui-ci.*
- 5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*

6. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, jusqu'à concurrence de Frs 1'000'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.*

Par 13 voix (unanimité des membres présents), le Conseil municipal accepte cette proposition.

Le Conseil administratif remercie le Conseil municipal.

6. Rapport de la commission de la cohésion sociale, scolaire et jeunesse du 12 mai 2026

Mme Amberg, présidente de la commission de la cohésion sociale, scolaire et jeunesse étant absente, **Mme Maison** résume le rapport de la séance du 12 mai 2026 :

La séance a été consacrée principalement aux subventions pour l'aide humanitaire à l'étranger. Le Conseil administratif a expliqué que le budget prévoit Frs 15'000.- par an destinés à l'aide humanitaire, dont Frs 12'000.- pour des associations et Frs 3'000.- destinés à l'aide ponctuelle. Depuis 2024, la commune octroie son soutien pour une durée de trois ans. Les quatre associations suivantes ont bénéficié de Frs 3'000.-/an : AWRA, Allin Kasway, Voix Libres (projet arrivé à son terme), l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois. Le Conseil administratif propose de reconduire son soutien aux associations AWRA et Allin Kasway. Il propose également de soutenir deux nouvelles associations : Bumba et Sakhti Childre Home. La commission a décidé de rencontrer ces nouvelles entités pour une présentation avant de statuer sur l'accord de soutien.

7. Rapport de la commission des finances du 4 mai 2026

Mme Brindley, présidente de la commission des finances, résume le rapport de la séance de la commission des finances du 4 mai 2026 :

Les résultats des comptes 2025 ont été présentés dans leur ensemble. Les comptes 2025 sont positifs. A l'unanimité des membres présents, la commission a proposé de les adopter. La présidente remercie le secrétaire général pour son travail à la fois clair, précis et concis.

8. Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité

Vu que, conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC),

vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2025 dans son rapport qui a été transmis,

vu le rapport de la commission des finances du 4 mai 2026,

vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal décide :

1. *D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2025 dans leur intégralité, comptes annexés à la présente délibération.*
2. *D'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant de Frs 5'560'829.32 aux charges et de Frs 6'665'065.05 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Frs 1'104'235.73. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante :*
 - a. *résultat opérationnel de Frs 1'155'333.41*
 - b. *résultat extraordinaire de Frs -51'097.68*
3. *D'approuver le compte des investissements 2025 pour un montant de Frs 300'614.12 aux dépenses et de Frs 21'000 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Frs 279'614.12.*

4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025, totalisant à l'actif et au passif un montant de Frs 56'081'587.44.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant total de Frs 105'411.30 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Par 13 voix (unanimité des membres présents), le Conseil municipal accepte cette proposition.

9. Election des membres (président-e, vice-président-e, secrétaire) du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2026 au 31 mai 2027

M. Fuser propose la candidature de **Mme Brindley** pour la fonction de présidente du Conseil municipal.

M. Matthey-Jonais propose la candidature de **Mme Maison** pour la fonction de vice-présidente du Conseil municipal.

M. Fuser propose la candidature de **M. Matteuzzi** pour la fonction de secrétaire.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal approuve ces candidatures. **Mme Brindley**, **Mme Maison** et **M. Matteuzzi** reçoivent les applaudissements de l'assemblée.

10. Questions orales / écrites

Aucune question écrite n'a été reçue.

Réfection du chemin des écoliers

Mme Frossard a constaté que le chemin des écoliers est plein de trous et devient dangereux pour les enfants à trottinette ou à vélo. Est-il envisageable de procéder à sa réfection ? **M. Bieri** prend note de cette demande.

Vitesse au chemin de Couchefatte

M. Matthey-Jonais tient à faire remarquer que les véhicules qui empruntent le chemin de Couchefatte, pour se rendre ou sortir du centre d'exercice d'Epeisses roulent à vive allure. Il suggère de revoir -ou de faire mettre- une limitation de vitesse plus adaptée à la situation. **M. Bieri** prend note de cette demande.

Miroir au carrefour de la route d'Avully et du chemin des Meurons

Mme Frossard suggère qu'un miroir soit placé au droit du carrefour indiqué afin d'améliorer la visibilité des usagers débouchant depuis le chemin des Meurons. **M. Bieri** précise que la route est cantonale et que le miroir a été enlevé, le Canton estimant qu'il n'était pas nécessaire à cet endroit. Il relève par ailleurs que cette zone va faire l'objet d'un remaniement assez conséquent en lien avec la création du quartier du Vieux-Cèdre. **M. Baudin** ajoute qu'il est très improbable que le Canton accède à une telle demande.

11. Divers

Aucun

La présidente lève la séance à 20h10.

La Présidente

La Secrétaire